

# Coronavirus COVID-19

## Activité restreinte de Norevie et Florevie suite aux décisions gouvernementales du 16 mars 2020

Mardi  
**17**  
mars 2020

*Faisant suite aux décisions prises par le Gouvernement et à l'allocution du Président de la République le 16 mars 2020, l'activité de Norevie et de Florevie sera restreinte dès ce midi.*

Les Directions Générales de Norevie et de Florevie ont décidé dans le but de préserver la santé de leurs collaborateurs, de leurs locataires et de leurs partenaires de restreindre leurs activités jusqu'à nouvel ordre et de pratiquer le télétravail lorsque cela est possible.

Les équipes de Norevie seront d'astreinte et maintiennent cependant un service minimum à destination des locataires, pour urgence uniquement, joignable au numéro habituel du Centre de Relation Clientèle (03 27 99 65 00 suivi de leur code d'accès) et par mail [service.client@norevie.com](mailto:service.client@norevie.com).

Norevie et Florevie ne sont pas les seules entreprises impactées par ces décisions. Leurs prestataires et partenaires le sont également. Il est demandé à tous de faire preuve de civisme et de compréhension. Le délai des interventions à caractère d'urgence dépendent également de l'activité des prestataires.

Les équipes de Norevie et de Florevie font tout leur possible pour être les plus réactives possible aux demandes urgentes des locataires.

Contact Presse : Sandrine BATAILLIE  
Chargée de communication et relations publiques  
[sandrine.bataillie@norevie.com](mailto:sandrine.bataillie@norevie.com) - 06 74 98 07 29  
NOREVIE - 62 rue Saint sulpice  
CS 40520 - 59505 DOUAI CEDEX